

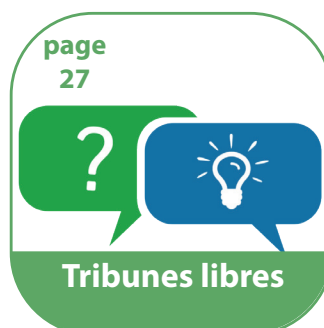
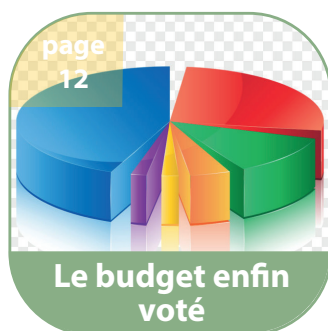
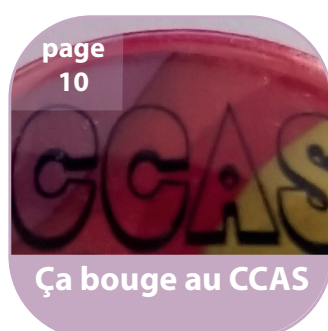
Une rentrée réussie

Malgré la crise sanitaire, les rentrées scolaires et associatives ont pu avoir lieu. L'adaptation constante aux nouvelles règles est l'affaire de tous.

page 2 à 6



SOMMAIRE



MAIRIE DE LA TERRASSE

102, place de la mairie
38660 La Terrasse
Tél. : 04 76 08 20 14
Fax : 04 76 08 29 88
mail : bienvenue@mairie-laterrasse.fr
site : www.mairie-laterrasse.fr

Horaires d'accueil :
Lundi : 15h-17h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h30-12h et 15h-17h30
Samedi : 9h-11h30
(sauf le 1^{er} samedi du mois)

En cas d'urgence, vous pouvez contacter
les élus les soirs, week-ends et jours fériés
au 06 80 14 15 16

VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Annick GUICHARD, Maire

Gilbert ZANCHIN, 1^{er} adjoint délégué aux
finances et à l'administration générale

Florence JAY, 2^{ème} adjointe déléguée à l'urbanisme,
au commerce, à l'environnement et aux transports

Bruno BARET-COLLET, 3^{ème} adjoint délégué
aux affaires scolaires, périscolaire, jeunesse et sports,
numérique

Rachel BERNARD, 4^{ème} adjointe déléguée à la vie
locale, vie associative, culture et communication

Thierry DAVID, 5^{ème} adjoint délégué aux travaux, à
l'aménagement du domaine public et à la sécurité

Michelle JOLLY, conseillère municipale

Paloma BRUNEL-FINET, conseillère municipale

Christine CALLEDE, conseillère municipale

Jean-Michel DESCOMBES, conseiller délégué à
l'agriculture et à l'environnement

Murielle BOYER, conseillère municipale

Emmanuel DELÊTRE, conseiller délégué à l'éco-
nomie et au commerce

Christine THOMAS, conseillère déléguée à la
sécurité

Jérôme DURAND, conseiller municipal

Fabien LOUIS, conseiller délégué au numérique,
projets informatiques et outils de communication

Jérôme WAUTHIER, conseiller délégué à la vie
associative et vie locale, communication

Julie LEGOUBIN, conseillère municipale

Fady ABOUZEID, conseiller délégué à la jeunesse
et au sport

Stéphanie AUGEREAU, conseillère municipale

Elian ESPAGNOL, conseiller municipal

Kassandra BRUN, conseillère municipale

Mélanie TELLIER, conseillère municipale

Didier BURILLON, conseiller municipal

ÉDITO

ANNICK GUICHARD

Maire de La Terrasse



L'épidémie du Covid-19 qui touche aujourd'hui notre pays est un événement sans précédent dans notre histoire collective récente.

Les journées du Patrimoine et la foire aux Maïs ont été annulées à notre grand regret. Néanmoins soyez assurés que dès que la situation sanitaire nous le permettra, nous nous rattrapons.

Que se passe-t-il dans notre village ?

En accord avec l'équipe enseignante, il a été projeté d'organiser une étude « aide aux devoirs ». Monsieur Evrard Directeur de l'école élémentaire a soumis via un questionnaire, cette idée aux parents. Nous avons recensé l'inscription d'une cinquantaine d'enfants. Les lundi, mardi et jeudi, 3 enseignants encadreront les élèves. Il n'y aura pas de surcoût par rapport au tarif de la garderie, la municipalité prendra en charge « l'aide aux devoirs ».

Les riverains de la Rue de la Cascade verront très bientôt, les plots en béton disparaître. En effet depuis des années ces plots obstruaient 8 places de parking, alors que le stationnement est difficile dans ce secteur.

Tout prochainement démarrera la création de 19 places de parking, près de la pharmacie, sur l'emplacement des anciens ateliers communaux.

Les projets de construction de 2 immeubles situés sur l'avenue du Grésivaudan, ont abouti. Depuis plusieurs années ces 2 dossiers sont en contentieux au Tribunal Administratif. Après injonction du Tribunal de signer les permis de construire, et après avoir fait dépenser à notre commune ces dernières années, un montant de l'ordre de 30 000 € en frais d'avocats, il n'aurait pas été

AMÉLIORER DÈS MAINTENANT LE QUOTIDIEN DES TERRASSONS

raisonnable de poursuivre en justice. En effet aucune règle d'urbanisme liée à notre PLU ne nous permettait d'engager une nouvelle procédure.

Dans le cadre du développement des commerces du centre bourg, nous avons le plaisir d'accueillir un boucher-traiteur. Monsieur Bonnet n'est pas inconnu des Terrassons, car nombreux sont ceux qui étaient déjà clients dans sa boucherie de Lumbin.

Démocratie participative

Le PLU étudié durant la mandature précédente a été refusé par différentes instances administratives. Nous réétudierons dans leur ensemble le PADD et le PLU afin que ce projet global d'aménagement permette de gérer les enjeux fonciers et architecturaux de notre commune.

Nous devons nous concerter aussi sur le ramassage des déchets, PAV ou porte à porte ?

L'éclairage public fait aussi partie de nos préoccupations, l'extinction ou pas des luminaires prête à débats.

Aussi pour tous ces sujets importants, nous aurons le plaisir de vous convier à plusieurs réunions publiques.

Je veux rendre au débat démocratique ses lettres de noblesse. C'est ainsi que je conçois le travail du Conseil Municipal, parfois passionné, souvent passionnant et avant tout constructif et participatif.

Je profite de ce moment d'écriture, pour remercier tous les agents communaux pour leur travail au quotidien, dans une relation de confiance basée sur leurs compétences, leur dévouement et leur sens du service public.

Prenez soin de vous.

LA TERRASSE INFO MAG N° 178

Directrice de la publication
Annick GUICHARD

Rédacteur en chef

Rachel BERNARD

Equipe de rédaction

Les élus

Photographie

Par nos soins

Conception & réalisation

Simon LAHURE & Audrey VIARD

Impression

Imprimerie IGS - FROGES - 04 76 45 68 05
tiré à 1200 exemplaires

Nous sommes allés à la rencontre des directeurs d'écoles pour connaître leurs sentiments sur une rentrée sans précédent.

Madame Bordier, directrice de l'école maternelle, se réjouit d'une rentrée réussie malgré les contraintes sanitaires. Afin d'assurer une rentrée sereine pour les enfants et leur famille, Madame Bordier a informé par mail les parents d'élèves du nouveau protocole sanitaire ainsi que les conditions du déroulement de la rentrée. Grâce au précieux esprit d'équipe qui règne en maternelle, l'école a pu ouvrir ses portes aux enfants dans la joie et la bonne humeur pour une année qui s'annonce riche en projets.

Les directeurs remercient les équipes d'enseignants pour leur esprit d'équipe dans cette période de crise sanitaire.

De son côté, Monsieur Evrard, directeur de l'école élémentaire, est heureux de constater un retour progressif à la normale du fonctionnement de son établissement. Il félicite son équipe enseignante pour sa réactivité au regard des mesures qu'il a fallu mettre en place. Très solennellement, Monsieur Evrard revient sur les difficultés qui ont marquées l'année scolaire précédente comme la fin des travaux de rénovation des bâtiments et cet effroyable confinement. Le directeur se réjouit du retour en classe de l'ensemble des élèves et c'est avec un grand enthousiasme qu'il nous fait part de son souhait d'organiser à nouveau des temps forts et des rencontres qui fédèrent la vie d'une école (sorties scolaires, rencontres sportives, fête de fin d'année...) et donnent du sens aux apprentissages scolaires.

À l'école maternelle, parents et enfants respectueux du protocole sanitaire



Entretien avec Bruno BARET-COLLET, Adjoint délégué aux affaires scolaire



Rassurer pour la rentrée

Le mardi 1^{er} septembre, les enfants de La Terrasse retrouvaient le chemin de l'école. En raison du contexte sanitaire, le mot d'ordre était « Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous » décliné par les grands principes : Respect des gestes barrière, port du masque pour les adultes, hygiène des mains, nettoyage et aération des locaux.

Un dispositif exceptionnel pour une rentrée exceptionnelle

En réponse à l'anxiété légitime des parents, aux questions sans réponses, aux affirmations contradictoires, les deux équipes enseignantes assistées de l'équipe périscolaire ont mis en place ce protocole avec une grande efficacité et un grand professionnalisme.

Au nom de la municipalité, je profite de cette tribune pour les féliciter

pour leur engagement, leur réactivité et leur sens du service public au cours des rentrées de Mai, Juin et Septembre permettant l'accueil des petits Terrassons dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Face à ces difficultés inédites, elles ont montré un bel esprit d'équipe.

Aujourd'hui nous restons très vigilants au regard de la situation sanitaire et souhaitons une sortie de crise rapide.

Durant les dernières mandatures, les écoles ont légitimement bénéficié d'investissements et d'attention de la municipalité de La Terrasse, conformément à nos engagements nous maintiendrons et amplifierons cette bonne relation pour garantir à nos enfants la meilleure école possible.



Les petits terrassons retrouvent le chemin de l'école avec le sourire !

La Terrasse sur le podium du concours des écoles à vélo

Le mardi 15 septembre 2020, les élèves de deux écoles de La Terrasse étaient invitées à se rendre à l'école à vélo et participer ainsi au « Concours des écoles à vélo ».



Initialement réservé aux écoles de la métropole grenobloise, cette 17^{ème} édition du concours s'ouvrait aux écoles du Grésivaudan. Les deux directeurs de l'école ont répondu à notre sollicitation avec enthousiasme. L'école élémentaire a organisé dans la journée des ateliers vélo sur la Place de la Cave et pouvait avec le passage du tour de France le lendemain dans notre village, participer efficacement à la semaine nationale du vélo.

Le comptage a été effectué à l'école maternelle par deux élus.

La participation a été au delà de nos espérances

A l'école élémentaire les enseignants ont compté les enfants dans les classes pour éviter l'embouteillage à l'entrée de l'école respectant ainsi les règles de distanciation physique.

La participation a été au-delà de nos espérances.

Avec 89 % d'élèves cyclistes, l'école élémentaire Flavius Vaussehat a été classée 2^{ème} école sur 40 ! Elle bénéficiera du label « École vélomobile 2020 4 Roues »

L'école maternelle recevra le label « École vélomobile 2020 2 Roues » avec un taux de 55 % de tous petits à vélo. Chaque enfant des deux écoles recevra un diplôme de participation.

Cette manifestation nous prouve que l'on peut facilement mobiliser les Terrassons autour des déplacements doux. A nous de proposer des dispositifs permettant de développer ce mode de déplacement à La Terrasse.



À l'école élémentaire, 89% des enfants ont joué le jeu et sont venus en vélo !



Du nouveau à l'école élémentaire

Début novembre, le service périscolaire offrira aux enfants de l'école élémentaire des études dirigées. Celles-ci seront animées par les maîtres de l'école. Nous travaillons avec eux pour finaliser les conditions de ces études. Elles feront l'objet d'un article détaillé dans le prochain numéro !

L'appel à projets de la mutuelle sociale agricole

L'appel à projets MSA soutient les jeunes entre 13 et 22 ans qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.

Quelles thématiques ?

Culture, santé, vivre ensemble

Comment ça marche ?

Les groupes sélectionnés par le jury reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets.

Comment participer ?

Date limite de dépôt de candidature : 25 novembre 2020

Pour retirer votre dossier, contactez le correspondant local :

Matthieu PAYER

Animateur des territoires - MSA Alpes du Nord
06 88 34 37 44



www.msaalpesdunord.fr

Ce n'est que **partie remise**



"Face à la crise sans précédent que nous traversons, le choix a été d'assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens"

confie Rachel BERNARD, adjointe déléguée à la vie locale et à la vie associative.

Une fête à couper le souffle était annoncée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Auriez-vous imaginé un jour croiser des chevaliers en harnois, des archers ainsi que des ménestrels déambuler aux abords de la Place de la Cave ? Auriez-vous songé un seul instant festoyer au son des tambourins comme le faisaient jadis

nos ancêtres ?

Et bien c'est exactement ce que vous auriez pu vivre le dimanche 20 septembre lors de notre grande fête médiévale.

Rassurez-vous ce n'est que partie remise ; pour reprendre une expression qui m'a beaucoup amusée « Nous ferons ce retour dans le passé dans le futur ! »

Une **histoire médiévale** de la commune

Le Moyen Age commence en 476. À cette époque le territoire qu'occupe le département de l'Isère se compose de l'archidiocèse de Vienne et du diocèse de Grenoble. Il fait partie du royaume Burgonde jusqu'en 534.

L'évêque Clair (vers 650) confie la paroisse de La Terrasse à Aupre. Il s'installe dans une vie de dévouement aux démunis. Cela n'empêche pas la calomnie de s'abattre sur lui.

En 1023, la région est aux mains du Saint-Empire romain Germanique. Grace à ses liens avec les évêques de Grenoble, la famille de Guigues devient une des plus puissantes du Dauphiné, devenue un état indépendant. C'est la période des châteaux forts.

Sur la route de Montabon, à La Terrasse on trouve les ruines de l'ancien château delphinal datant du XX^{ème} ou XXI^{ème} siècle. La famille de Briançon en sera propriétaire (1232). En

Sur la route de Montabon se trouvent les ruines de l'ancien château delphinal

La carte de La Terrasse, préparée pour les journées du patrimoine 2020



1339 il se compose d'une enceinte circulaire de deux tours rondes et d'une salle à quatre cheminées et quatre fenestrages.

Le seigneur Berlioz (vers 1290) quant à lui fait construire le Château du Carre. Adossé au massif de la Chartreuse, il

se présente à l'origine comme un édifice de type « carré savoyard » encerclé par trois tours rondes.

L'époque médiévale est l'histoire de la puissance ecclésiastique. Elle est néanmoins truffée d'anecdotes. Un évêque de Grenoble en visite dans notre village fit face à un vicaire porté par la boisson et non exclusivement dévoué à sa mission.

Une galerie d'art en mairie

Et si notre mairie devenait galerie d'art ! Me confiait Annick Guichard, Maire de La Terrasse. C'est chose faite, en effet depuis le 1er octobre la mairie ouvre ses portes aux artistes amateurs et confirmés qui ont le souhait d'offrir aux Terrassons un voyage culturel. Cette exposition temporaire permettra de mettre en lumière les talents qui nous entourent. Pour notre première exposition le ton est donné en accueillant des œuvres fortes en émotions et hautes en couleurs signées par Monsieur Arnaud Ducroquet.

Confinement 03/2020

pochoirs et bombes sur toile



Période de questionnement sur notre bienfait sur Terre. Le confinement nous a restreint dans nos Libertés, comme un animal en cage. Que se passerait-il si la Nature reprenait ses droits?

Lorsque la culture de la glisse se mêle au street-art. Tiré d'une photo sur Jay Adams, un des précurseurs dans le monde du skate. (La glisse rythme ma vie à chaque saison)



Turn only 04/2019

pochoirs et bombes sur toile



Le support n'est rien sans l'expression artistique. Clin d'œil au western spaghetti.

Angel eyes 08/2020

pochoirs et bombes sur carton

Essai d'une toile sur fond de mouvement.



Hip-hop - pochoirs, bombes et collages sur toile

Le forum en images



Comme Madame le Maire, inscrivez vous au ski avec "Co 7 laux nordique" !



Le modélisme a le vent en poupe grâce à Vapo'Alpes



La Terrasse rayonne jusqu'à Crolles et a eu le plaisir d'accueillir l'association de judo



Le fleurissement de la commune se prépare activement avec "embellir et fleurir La Terrasse"

Lors des rassemblements, c'est comme en plongée : il ne faut pas oublier le masque !



Les associations mobilisées pour leur forum

Vingt-cinq associations sont attendues en ce samedi 5 Septembre. Les élus sont là pour leur ouvrir les portes. Rachel Bernard et Jérôme Wauthier accueillent les bénévoles, leur indiquent leurs places. C'est le moment d'installer les stands.

L'ambiance est cordiale et les sourires se devinent sous les masques. Protocole sanitaire oblige, les visiteurs attendent sagement qu'on les autorise à entrer. Ils découvrent ensuite les activités proposées. Le sport est à l'honneur. Les associations sont nombreuses à nous proposer la pratique de la natation, la plongée, le ski, le badminton, la découverte des arts martiaux...

La thématique du fleurissement de notre commune est présente également. Les tempéraments artistes se dirigent plutôt vers le stand de Cree d'Art où ils sont reçus par Patricia Giovannini.

Cette matinée permet de faire connaître la puissance du tissu local

aux nouveaux arrivants. Ceux qui souhaitent s'impliquer viennent chaque année renouveler leur adhésion ou découvrir les nouvelles associations comme "Retrouver La Source". C'est un moment fort de l'année qui donne une visibilité à ces hommes et femmes qui contribuent fortement au dynamisme de la commune.

Les visiteurs quant à eux peuvent échanger avec les bénévoles, prendre contact, se donner le temps de réfléchir. Le planning des activités (distribué avec l'agenda du mois d'octobre) permet aux uns et aux autres de s'organiser.

Voilà pourquoi les élus ont à cœur de répondre présent à cette manifestation. Annick Guichard, notre nouveau maire est là pour s'entretenir avec les représentants des milieux associatifs. Son équipe, dans le respect de la distanciation sociale, se mêle aux bénévoles. Tous sont là ce matin pour le village.

Cette matinée permet de faire connaître la puissance du tissu local aux nouveaux arrivants

Un tissu associatif qui s'étoffe !

Grâce à une offre riche de propositions en perpétuelle évolution, le tissu associatif terrasson ne manque pas d'attractivité et de créativité.

Que vous soyez sportif, artiste ou aidant, notre palette d'activités vous ravira et vos sourires ne resteront pas masqués. La vie associative est la signature de notre village.

Ils s'engagent pour la solidarité avec "L'abri sous la dent"

L'association l'ABRI SOUS LA DENT qui a une antenne à La Terrasse accueille pour la nuit des sans abri envoyés par le 115. Des bénévoles se relaient afin de veiller à ce qu'ils aient de quoi manger.

Comment est née l'idée de donner un abri, même temporaire à ceux qui n'en ont plus ?

A l'origine le père Alloua, crollois prend l'habitude de les accueillir dans sa cure. Et c'est une association qui prend le relais dans les années 90.

Les bénévoles parlent de rencontre avec l'autre, de fraternité. Il est possible d'aider de tant de façons. Une fois par mois de 18 h 30 à 20 h 30, certains assurent des permanences, d'autres préalablement remplissent les armoires ou s'occupent de laver les draps.



Jacques, Catherine et Jean-Louis témoignent de cette solidarité active dans le Grésivaudan

Catherine VENTURINI, présidente de l'association, Jacques DALBAN et Jean Louis SECHET responsables des équipes d'approvisionnement témoignent de cette chaîne de solidarité qui s'établit auprès des sans domicile et vous invitent à les rejoindre.



Venez faire du Krav Maga

Le krav maga est à l'origine une méthode d'autodéfense d'origine israélienne. Très souvent utilisé par les militaires du monde entier elle est désormais accessible au grand public, hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes.

La nouvelle association de krav maga vous accueille dans la salle des fêtes de La Terrasse les vendredis de 20h à 21h30.

Retrouver la source



La méditation de pleine conscience nous apprend à prendre du recul lors de situations de stress. Via l'association « Retrouver La Source », Corinne Mestais vous accompagne dans un stage de 30 heures (8 séances + 1

jour) pour vous reconnecter à vos capacités naturelles, vos ressources, et ainsi apporter des réponses adaptées aux difficultés de la vie.

Le stage peut être effectué à distance durant les périodes de confinement.

Contact :

<http://meditation-pleine-conscience-mindfulness.fr/>

Plan canicule

Cet été 2020, le plan canicule a été déclenché, la vigilance s'est tournée vers les personnes de 80 ans et plus, pour s'assurer de leur état de santé.

Fêtes de Noël

Les colis de Noël pour nos anciens seront distribués le 19 décembre 2020. Les enfants des écoles élémentaire et maternelle recevront des livres choisis par leurs enseignants.



Le portage des repas est assuré cinq jours par semaine. Merci aux personnels communaux.

Gardons le lien !

Pour communiquer spécifiquement, le CCAS vous propose de transmettre votre adresse mail et/ou postale. Les seules personnes habilitées à disposer de ces données seront la présidente du CCAS, la vice-présidente et Madame Christoud.

Création de deux logements d'urgence

Faisant le constat de pénurie de logements d'urgence sur le Grésivaudan et confronté à une demande, il a été décidé de rénover l'un après l'autre les 2 logements situés à l'école élémentaire.

Coordonnées :

mail : ccas@mairie-laterrasse.fr
Téléphone : 04 76 08 20 14

Le conseil d'administration du CCAS, de gauche à droite :

Kassandra Brun, Jean-Michel Descombes, Claudie Pernin (vice-présidente), Annick Guichard (présidente), Murielle Boyer, Christine Callède, Dominique Noël-Baron, Catherine Venturini, Christine Thomas et Julie Legoubin.

Ils sont également membres de ce CA mais n'avaient pu être présents lors de la photo : Nadine Espagnol, Alain Cardon, Jean-Louis Sechet.



Le CCAS au service des solidarités

Le Centre Communal d'Action sociale est un établissement public paritaire dont le rôle est de venir en aide aux personnes fragiles et de lutter contre l'exclusion.



Claudie Pernin,
Vice-Présidente du CCAS

Le CCAS est le meilleur outil de la municipalité pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit et pour mettre en place des solidarités en son sein.

Il a une double fonction : accompagner l'attribution des aides sociales légales et dispenser l'aide sociale facultative. Il informe, guide les habitants (instruction des dossiers ou démarches

administratives). Cela participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales (ex. RSA, APA, Handicap...)

Il est à l'initiative d'actions sociales locales : aide alimentaire, secours d'urgence, domiciliation, portage des repas, relais avec les services d'aide à domicile, téléalarme, logements... Ces aides locales sont facultatives et fonction de la politique sociale de la commune. Il est en lien très étroit avec le service social du territoire et le service solidarité de la CCG.

Les urgences sociales sont traitées en toute confidentialité.

Les urgences sociales sont traitées en toute confidentialité par une commission permanente composée de la présidente, vice-présidente et d'un membre du CCAS.

Le CCAS s'adresse à toute la population, son rôle d'écoute et de conseil est incontournable.

Il fait **bon vieillir** à La Terrasse

En accord avec la famille, nous n'avons pas pu faire l'interview de Mme Guers de vive voix, par prudence (confinement covid 19).

Sa famille raconte : Notre mère est née le 30 août 1914 peu de temps après la mobilisation de la guerre 14/18, à Notre Dame de Briançon (aujourd'hui la Léchère) en Savoie où ses parents italiens

originaires de Favaro en Piémont s'étaient installés.

Son père était monteur électricien, rappelez-vous, c'était les débuts de l'installation des réseaux électriques.

La famille vient habiter ensuite à Crolles avec Marie et son frère aîné Aldo né en Italie, puis arrive à la Terrasse où son père s'installe artisan mécano vélo et moto (en face du bâtiment de la 1ère poste) où ils habitent.

Marie parle l'italien couramment et regrette de ne pouvoir le parler avec des amis ! Elle l'a appris à l'école en Italie où elle était retournée pour aider et assister une vieille tante de sa famille.

En 1939, Marie épouse Louis Guers, pupille de la nation, il avait suivi des études à l'école d'agriculture et était devenu gérant de la cave coopérative vinicole de La Terrasse construite en 1936.

Marie a fait des gants comme beaucoup de femmes à la Terrasse et dans la vallée du Grésivaudan.

Lors de la saison des vendanges, il fallait des bras à la cave coopérative, elle tenait alors le poste de la bascule pour peser les récoltes de raisins apportées par les adhérents.

Le téléphone a été installé dans le bureau de la cave, c'était le N° 10. Quand il sonnait, Marie toujours inquiète courait de l'appartement à travers toute la cave pour répondre car pour elle le téléphone était porteur de mauvaises nouvelles.

Marie et Louis ont eu deux enfants, elle a vu sa famille s'agrandir avec deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants

Très active dans tout ce qu'elle a réalisé au cours de sa longue vie, Marie Guers, aujourd'hui, est en bonne santé malgré les petits tracas du grand âge, elle reste en lien avec le monde comme elle l'a toujours fait.



Marie GUERS aux Solambres, fêtée le jour de ses 106 ans

Que faut-il retenir du budget 2020 ?

L'analyse
de Gilbert
ZANCHIN
adjoint
délégué
aux
finances



Le 2 juillet 2020, le conseil municipal a voté le compte administratif 2019 et le budget 2020. La municipalité sortante n'avait pas voté ces documents avant la fin de la mandature comme il est d'usage à La Terrasse.

Parmi les dépenses de fonctionnement, la nouvelle équipe municipale a fait le choix d'équiper le service technique en petit matériel, de financer des études dirigées pour 60 élèves de l'école élémentaire. Un projet de réussite numérique va être mis en place.

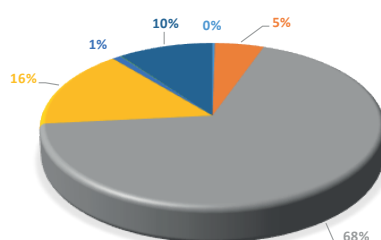
Les taux d'imposition ont été maintenus malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Les travaux de la place de la cave ont été terminés courant 2020 pour 535 418 € (ce qui porte le coût total de celle-ci à 908 332 €) de même que la 3^{ème} phase de l'école élémentaire pour 260 000 €. Comme chaque année d'importants travaux de voirie, en particulier sur la rue des Thermes, vont avoir lieu. Un parking va être aménagé à l'emplacement des anciens ateliers.

Il reste à trouver une issue favorable au portage foncier de la Communauté de communes sur « Le Concurrent » dont le coût global pour la commune fin 2020 s'élève à plus de 600 000 €.

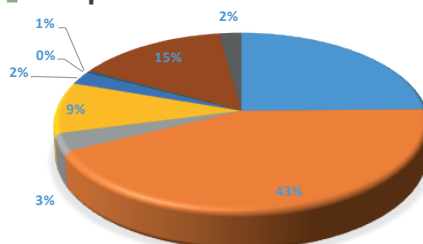
La section de fonctionnement, le service public **du quotidien**

Recettes de fonctionnement : **1 988 250 €**



- Atténuations de charges : 5 000 €
- Produits des services : 103 250 €
- Impôts et taxes : 1 351 500 €
- Dotations et participations : 308 500 €
- Produits exceptionnels : 20 000 €
- Résultat reporté : 200 000 €

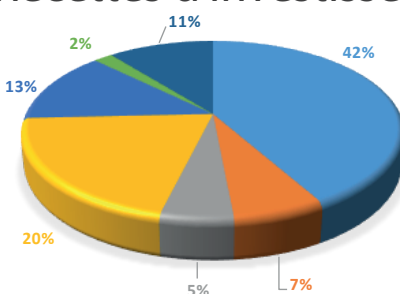
Dépenses de fonctionnement : **1 988 250 €**



- Charges à caractère général : 491 300 €
- Charges de personnel : 855 000 €
- Atténuation produits : 65 000 €
- Charges de gestion courante : 184 748 €
- Charges financières : 42 874 €
- Charges exceptionnelles : 1 500 €
- Dépenses imprévues : 10 000 €
- Virement section investissement : 294 536 €
- Opérations d'ordre : 43 292 €

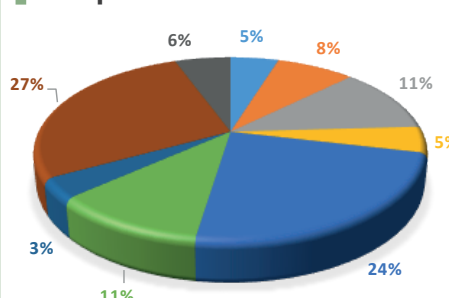
La section d'investissement, les équipements publics **de demain**

Recettes d'investissement : **2 253 992 €**



- Subventions Investissement : 941 951 €
- Remboursement capital : 151 323 €
- Dotations fonds divers réserves : 120 000 €
- Affectation du résultat : 460 688 €
- Virement section fonctionnement : 294 536 €
- Opérations d'ordre : 43 292 €
- Résultat réporté : 242 203 €

Dépenses d'investissement : **2 253 992 €**



- Achats divers : 107 950 €
- Aire de cycles : 104 404 €
- Réhabilitation Ecole Elémentaire : 259 199 €
- Salle polyvalente : 103 000 €
- Place de la Cave : 535 418 €
- Enfouissement réseaux : 247 830 €
- Cimetière : 80 000 €
- Voirie : 619 235 €
- Remboursement emprunts (capital) : 125 476 €



Un centre bourg **en mutation**

Ça bouge chez les commerces de « bouche » !

J'ai rencontré pour vous Emmanuel Delêtre, délégué aux commerces et à l'économie. Il salue cette nouvelle délégation qui n'existait pas auparavant. Il m'a présenté la situation des commerces dans le village, notamment les commerces de bouche.

La mairie doit être plus active dans l'attractivité des commerces afin de dynamiser les activités commerciales au sein de la commune car nous avons besoin de commerces du quotidien, qui mécaniquement, attireront le chaland en centre bourg.

La mairie possède deux locaux en centre bourg. L'un est utilisé par le Vival qui revit depuis quelques années et est très apprécié des habitants de la commune. Le second (ancienne Poste) est utilisé par un nouveau commerçant qui ne tardera pas à ouvrir ses portes : la boucherie Marguerite.



La boucherie Marguerite est ouverte depuis le 20 octobre

"Chez fred" vous propose chaque jour un nouveau plat du jour, en plus d'une très belle carte.



« Le Commerce sur la commune est en mutation », insiste Emmanuel.

Le centre bourg accueille depuis cet été un nouveau bar restaurant « chez Fred », mais aussi une grande variété de food trucks (commerces ambulants) qui, chacun leur tour,

vous donnent rendez-vous tous les soirs de la semaine.

Depuis quelques temps aussi des professionnels de santé sont venus compléter l'offre nécessaire au village.

La mairie s'est réservée, via le PLU, la possibilité de n'offrir que des commerces sur les rez-de-chaussée en centre bourg. Il reste donc des locaux vacants, comme la boulangerie qui a connu plusieurs propriétaires ces dernières années. Un commerce qui devrait toutefois rouvrir dans les prochaines semaines.

La mairie veut s'inscrire dans un rôle d'animateur et aider les initiatives commerciales à La Terrasse, en étant à l'écoute de ses commerces, et en étant force de proposition ».

"Nous avons besoin de commerces du quotidien"

Poursuivons collectivement le travail entamé il y a déjà une décennie

À la croisée d'enjeux écologiques et de sécurité publique, l'éclairage public est un sujet de débat à La Terrasse comme ailleurs. La municipalité souhaite respecter la ligne directrice choisie par les terrassons lors de la grande consultation sur le sujet, tout en invitant les habitants à être acteurs de la réduction de l'éclairage public.

Historique de la rénovation de l'éclairage

Suite à un audit technique et énergétique réalisé par la commune en 2010, un large programme de rénovation a été engagé à partir de 2012 afin de :

1. Sécuriser les installations (notamment les coffrets vétustes)
2. Eliminer les sources lumineuses les plus polluantes (vapeur de mercure notamment sur le plan chimique et « boule » en ce qui concerne le flux lumineux)
3. Rénover le parc (moderniser, optimiser)

Ce plan conséquent avait été imaginé sur plus de 10 ans à raison de 10k€/an pour lisser cette dépense non urgente. Finalement le solde des points à rénover a été fait d'un bloc participant à l'emprunt record de 900k€ contracté en 2019. Mais c'est chose faite et maintenant, il convient d'optimiser les capacités de ce parc rénové en tirant parti de

ses nouvelles possibilités techniques (programmation, extinction totale ou partielle aussi appelé gradation)

Le plan Lumière

Suite à différentes expériences et consultations des terrassons entre 2015 et 2017 :

- 2 expériences d'extinction (rue du château en 2015 ; semaines d'extinction nocturne)
- 4 réunions publiques
- 2 enquêtes

Un groupe de travail a été constitué avec des élus et des terrassons ayant répondu à un appel public à volontaire afin de réfléchir à un plan lumière avec l'aide d'un professionnel du secteur.

Ce travail a été présenté et validé en Conseil municipal le 31/03/2016.

L'extinction sur le créneau 0-5h (la seule option possible techniquement à l'époque) a alors débutée le 08/10/2016 pour 6 mois

puis s'est poursuivi, confirmé par 82% des gens ayant répondu aux questionnaire mis à disposition se prononçant en faveur de l'extinction sur une plage plus large (6h au lieu de 5h) de 23h30 à 5h30.

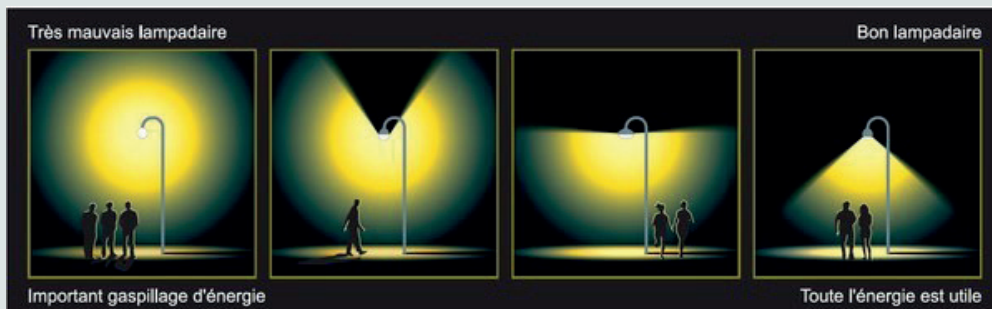
En 2017, 82% des terrassons se prononcent en faveur de l'extinction

Puis, sans débat au conseil municipal ni consultation des terrassons, l'agenda de septembre 2019 annonce : "La municipalité a pris l'option de supprimer la coupure nocturne", remplacé par un abaissement de puissance de 50% en milieu de nuit.

Aujourd'hui, les capacités techniques du parc permettent la mise en œuvre du plan lumière élaboré avec les terrassons, aussi nous souhaitons le remettre sur la table pour échanger avec vous sur sa mise en œuvre et les éventuelles adaptations nécessaires.

Le progrès technique au service d'une stratégie d'éclairage

L'éclairage urbain a été révolutionné ces dernières années d'une part grâce aux études scientifiques sur l'impact de l'atténuation de l'alternance jour nuit sur la faune et la flore (y compris l'homme) et d'autre part par le développement et les progrès réalisés dans le domaine des LED qui éclairent plus, plus vite avec moins d'énergie et permettent un meilleur contrôle du flux lumineux.



Gaspillage très important d'énergie, renvoie la lumière vers le ciel. L'ampoule est visible, provoque l'éblouissement. Mauvaise efficacité de l'éclairage. Gène le voisinage.

L'ampoule est masquée. Réduit l'éblouissement. Aide à préserver le ciel nocturne

Limite l'intrusion de la lumière chez le voisinage. Dirige la lumière là où elle est nécessaire

Les outils de bonne gestion de l'éclairage public

Du groupe de travail de 2017 avait émergée cette carte définissant six types de zones existant à La Terrasse. Il serait possible d'avoir un mode d'éclairage propre à chaque zone. Ce travail peut servir de base de discussion pour définir collectivement ce que nous voulons pour La Terrasse.

Type 1 (jaune) :

Résidentiel pavillonnaire à faible densité de circulation mixte (piétonne et automobile)

Type 2 (vert) :

Axe secondaire de liaison à densité d'habitation moyenne

Type 3 (rose) :

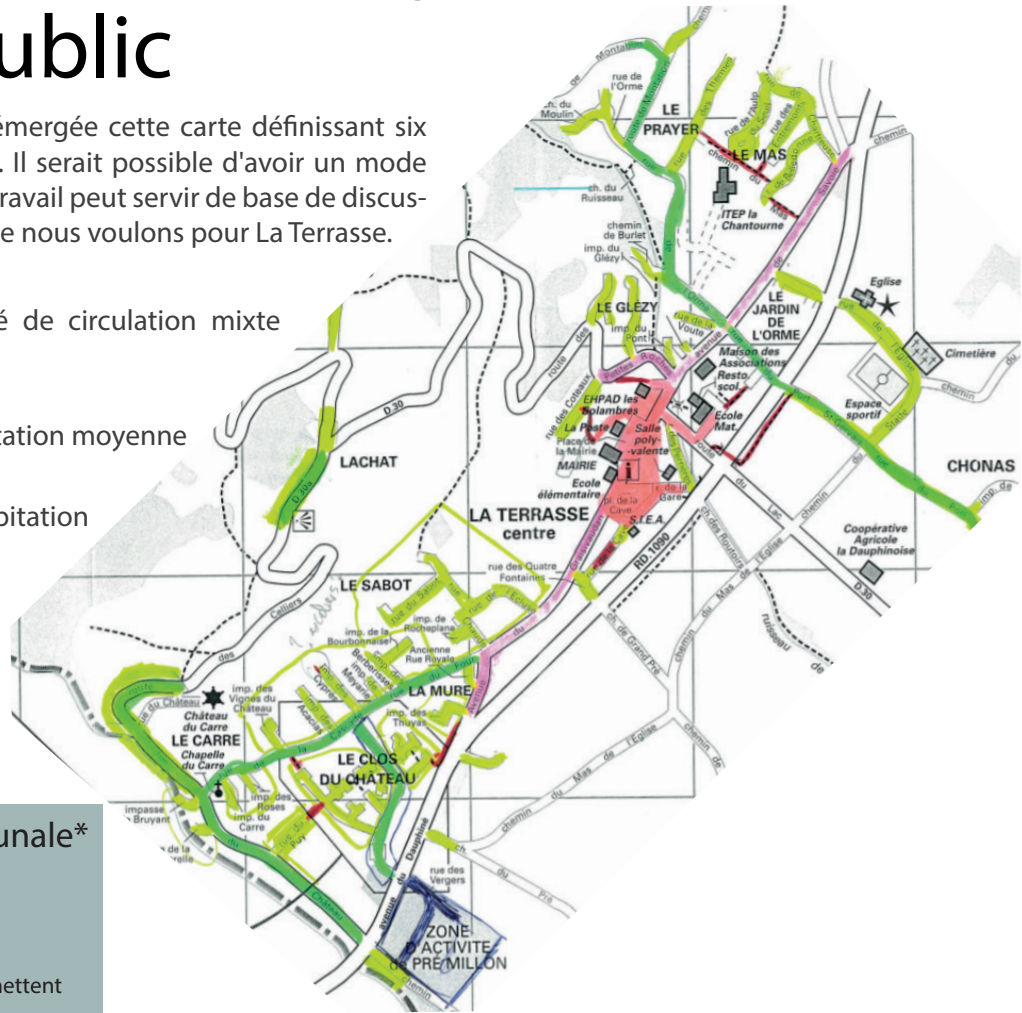
Axe principal de circulation à densité d'habitation moyenne voir forte

Type 4 (orange) :

Centre-bourg à forte circulation et habitat dense

Type 5 (trait rouge) : Chemin piétonnier

Type 6 (bleu) : Zone d'activité



Réunion publique à la salle communale*

**Mercredi 9 décembre
à 20 heures**

*Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent

Les principes qu'il est possible d'appliquer à chaque zone

C'est à la lumière des considérations techniques qu'il est possible de choisir, collectivement, les principes de mise en oeuvre du plan lumière. Voici donc ce qui est possible, avec pour chaque principe ses avantages et ses limites.

Le principe d'extinction, éteindre totalement sur une plage horaire définie l'éclairage public est la mesure la plus efficace pour diminuer la pollution lumineuse de nos lieux de vie, mais elle demande un principe d'adhésion de la population concernée, car elle peut développer chez certains un sentiment d'insécurité.

Le principe de gradation, varier l'intensité lumineuse selon des plages horaires définies est un moyen intéressant pour garder un éclairage minimal dans les zones dites « sensibles », zones centre-bourg ou zones avec voies et carrefours principaux.

Le principe de détection est une autre alternative : le passage déclenche l'éclairage. Ce type d'éclairage doit être réservé à des voies piétonnières ou cyclistes avec faible fréquentation. Il ne doit en aucun cas créer une gêne pour les automobilistes.



Éteindre un lampadaire sur 2 ou sur 3 ne répondrait pas au principe d'homogénéité, qui vise un éclairage uniforme d'une même zone sans qu'il y ait de zone d'ombre entre zones éclairées, pour donner aux automobilistes un champ visuel uniforme et pour sécuriser le public.



"Suivre les travaux, c'est jongler entre le présent et l'avenir"

souligne Thierry DAVID, adjoint délégué aux travaux et à l'aménagement du domaine public

Notre objectif est de conduire les travaux et aménagements qui garantiront sécurité et confort à notre commune. De nombreux travaux seront lancés très prochainement. Nous allons réaliser également des aménagements sur des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. Nous remercions les services techniques pour leur travail durant cette période de canicule et plus particulièrement pour l'entretien des espaces verts ainsi que les entreprises qui permettent d'accroître notre capacité de réponses aux administrés.

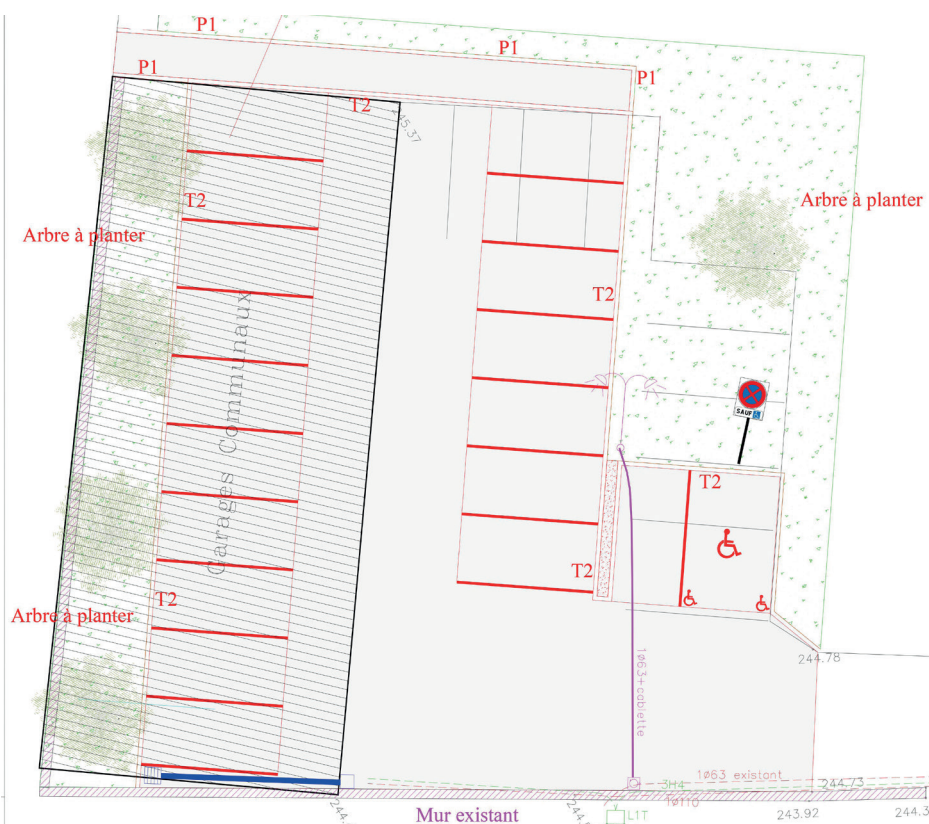


Modification du réseau des eaux pluviales aux 4 Fontaines

Des travaux pour la modification du réseau des eaux pluviales sur le secteur des 4 Fontaines vont être engagés courant octobre. Par forte pluie le réseau actuel ne peut pas absorber la totalité de l'eau pluviale pour cela un tuyau de 300 mm va être remplacé par un autre d'un diamètre plus grand 600 mm. Une modification du regard existant sera nécessaire également. Nous remercions M. Chevrel propriétaire du terrain sur lequel nous devons effectuer les travaux ainsi que M. Colnaghi (locataire). Le coût à la charge de la commune est de 38 594 €.

Aménager les anciens ateliers municipaux

Un parking de 19 places va être construit en lieu et place des anciens ateliers municipaux à proximité de la pharmacie et des activités de santé. Les travaux vont débiter à partir du mois de novembre. Le coût total est de 97 000 €, nous avons pu obtenir 37 600 € de subvention du département et 19 500 € auprès de l'état. Il ne pourrait rester que 39 900 € à la charge de la commune.



Remise à neuf de la rue des thermes

D'importants travaux sont prévus rue des thermes. Des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom et éclairage public), des travaux du réseau d'eau potable et surtout des travaux de mise en conformité des eaux usées vont être lancés courant octobre.

Merci à tous les habitants qui ont cédés leurs parcelles concernées par les travaux

Actuellement les eaux usées récoltées en amont de la rue des thermes sont mises dans les eaux pluviales et dispersées dans la plaine. Une réunion avec les habitants a eu lieu le mardi 29 septembre afin de présenter l'ensemble du chantier.

Cette rue étant une impasse, la circulation sera maintenue durant les travaux. Une déserte provisoire sera aménagée au bout de la rue des Thermes reliant les lotissements du Mas. Nous remercions M. Bechet et M. Brosse Maron pour cet aménagement.

Nous remercions également tous les habitants de la rue des

thermes qui ont cédés à la commune les parcelles concernées par les travaux. Le coût total est de 618 620 €, nous avons obtenu 300 909 € de subvention, il restera 317 711 € à la charge de la commune.

La démocratie au cœur des travaux

Nous avons organisé des réunions publiques afin de présenter les travaux à venir aux administrés concernés. Ces réunions permettent d'échanger et de partager avec les riverains sur les différents travaux qui vont commencer dans leur quartier.

Nous en avons organisé une le mardi 8 septembre avec les habitants de la rue des ébavous afin de déterminer l'emplacement des candélabres. Le mardi 29 septembre, une autre avait lieu avec les habitants de la rue des thermes afin de présenter les travaux à venir. Nous avons également fait une réunion de lancement de travaux avec le propriétaire et le locataire de la parcelle concernée pour les travaux des 4 Fontaines.



Une aire cycliste à La Terrasse

Les travaux de ce projet voté en 2019, ont été engagés pour la mise en place d'une aire de repos pour les cyclistes ou autres visiteurs. Des tables avec bancs, des supports vélos, des poubelles, une borne à eau et des candélabres ont été installés. Le passage a été fait en béton désactivé. Il reste à planter des arbres et le gazon. Les travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année 2020. Nous devrions pouvoir obtenir 45 000 € de subvention.



Des travaux rue des Ebavous

Des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécom et éclairage public), de réfection de l'eau potable vont être engagés courant octobre. Une réunion avec les habitants a eu lieu le mardi 8 septembre afin de déterminer l'emplacement de l'éclairage public. La réfection de l'enrobé sera pris en charge par la commune. Le coût total des travaux d'enfouissement est de 158 250 €, nous avons obtenu 126 128 € de financements externes, il reste 32 122 € à la charge de la commune plus le coût de l'enrobé.



Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Où en sommes-nous ?

En 2015, notre commune commençait la révision de son PLU. 5 ans plus tard, le projet de PLU est refusé par les services de l'Etat pour cause d'incompatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Retard désolant ou opportunité ? Florence JAY, adjointe déléguée à l'urbanisme, a sa petite idée sur le sujet.

Écrire un PLU, c'est choisir ce que doit devenir la ville dans 10 ans. « Plutôt que de subir un PLU, on va pouvoir travailler avec les habitants pour inclure les projets pour lesquels les terrassons ont voté en mars », se réjouie l'adjointe.

Et des projets, il y en a pas mal : créer de nouvelles infrastructures sportives en lien avec le monde associatif, développer le commerce en centre-bourg et surtout renforcer l'attractivité de la commune. « Si on veut que nos écoles restent ouvertes, il faut être en capacité d'attirer les jeunes couples à La Terrasse », explique Florence, « et tout le monde doit pouvoir trouver un logement adapté à son budget et à ses besoins ».



"Je veux être à l'écoute de tous les habitants pour construire un projet partagé qui dessinera les règles applicables pour les 10 ans à venir."

déclare Florence JAY, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'environnement.

Vaste projet quand la rive droite de l'Isère est toujours plus chère, mais des solutions existent : Quand on est jeune, on recherche un premier appartement, pas trop cher et donc pas trop grand. Puis avec le temps la famille s'agrandit, et il faut plus de place pour les enfants, un grand appartement ou une maison. Nous devons être en capacité de répondre à toutes les aspirations de ce parcours résidentiel "classique", avec de la mixité sociale. « Nous pourrions par exemple décider d'imposer un petit pourcentage de logements sociaux chaque fois qu'un projet



prévoit une certaine quantité de constructions" propose Florence. "Ce sont des décisions que nous prendrons collectivement."

En prenant le temps de la concertation, le nouveau PLU devrait émerger d'ici 18 à 24 mois. En attendant, toutes les constructions sont-elles bloquées ? "Pas du tout !" réagit l'ad-

jointe. Le problème du "concurrent" devra également être résolu. Ce portage foncier coûte déjà 600 000€, et l'addition croît chaque année passée sans prendre de décision. Contre le bon sens, l'ancienne majorité a enterré l'opportunité d'un service public intercommunal de la petite enfance à La Terrasse. Quelle que soit la future décision pour ce terrain, elle devra être prise collectivement.

L'éboulement de Montabon nous a rappelé que la montagne, notre quotidien, était également un risque à prendre en compte. Il faut toujours mieux prévenir que guérir, et les études programmées par la municipalité permettront de redéfinir au mieux la carte des aléas afin que personne ne puisse, au petit matin, se retrouver avec des blocs de pierre dans son salon. Ce n'est pas par plaisir que les constructions sont interdites là-haut, mais pour sauver des vies humaines.

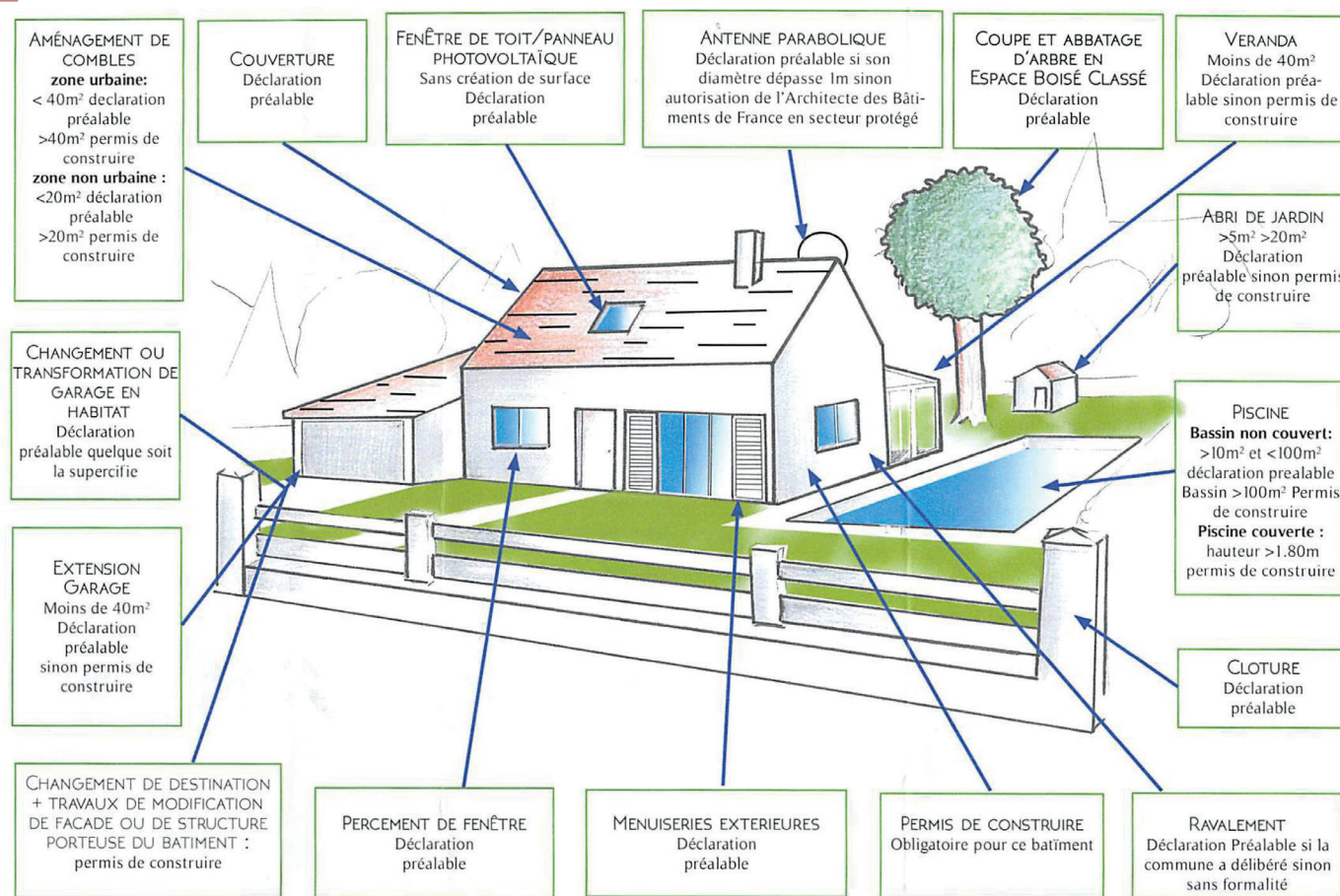
"Le nouveau PLU devrait émerger d'ici 18 à 24 mois"

"Tout le monde doit pouvoir se loger à La Terrasse"

jointe, « le PLU actuel continue de s'appliquer, et heureusement. Il nous permet, par exemple, de commencer le projet de nouvelle salle polyvalente dont les associations ont cruellement besoin, sur l'un des trois emplacements réservés. Ce serait d'ailleurs intéressant que celle-ci soit à côté du terrain de foot prévu, pour en faire une véritable "plaine des sports" ». Ce terrain en synthétique serait complémentaire avec l'offre des communes limitrophes, qui n'ont que des terrains en herbe. Une belle manière de voir la coopération intercommunale.

L'adjointe veut être à l'écoute de tous les habitants pour construire un projet partagé qui dessinera les règles applicables pour les 10 ans à venir : à nous tous de jouer le jeu et de penser l'intérêt du village lors des prochaines consultations.

Quelles formalités administratives ?



En règle générale, tous les travaux de construction, agrandissement ou rénovation nécessitent une autorisation d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, cette autorisation peut être un permis de construire ou une déclaration préalable. Vous devez même déclarer en mairie une légère modification de façade ! Vous devez toujours obtenir votre autorisation avant de réaliser les travaux.

■ Déclaration Préalable ?

Le formulaire de déclaration préalable est disponible en mairie ou sur service-public.fr

Une fois renseigné, ce formulaire doit être déposé en mairie avec l'ensemble des pièces nécessaires selon la nature du projet : plan de situation, plan de masses, schéma....

Le délai d'instruction est d'un mois à compter de la date du dépôt en Mairie du dossier complet.

Cette autorisation est valable 2 ans.



■ Permis de Construire ?

Le formulaire est disponible en mairie ou sur service-public.fr

Il doit être déposé en mairie avec l'ensemble des pièces nécessaires en 4 exemplaires : plan de situation, plan de masses, schéma de projet....

Pour les maisons individuelles, le délai d'instruction est de 2 mois pour les dossiers complets (qui est porté à 3 mois en cas de pièces manquantes).

Pour les opérations d'aménagement ou les modifications de destination, le délai est automatiquement de 3 mois.

La durée de validité du permis de construire est de trois ans. Il est possible d'obtenir deux prorogations d'une durée d'un an chacune.

CONSEIL
ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT

CAUE

**Un architecte
vous conseille !**

Nous remettons en place les permanences de l'architecte conseil en mairie pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes vos démarches d'urbanisme.

Mais un architecte, ça coûte cher, non ? Pas pour les terrassons puisque ce sera gratuit, pris en charge par la mairie.

Le 9 novembre auront lieu les auditions pour sélectionner l'architecte, et les permanences démarreront dès que possible.

Elles auront lieu en mairie, une fois par mois et sur rendez-vous au 04.76.08.20.14

Les délibérations en bref

Toutes les délibérations adoptées par le conseil municipal sont affichées en mairie et disponibles sur le site internet de la commune (dans la semaine suivant le conseil). Mais parce qu'il n'est pas forcément évident de venir en mairie, et pour vous donner envie d'aller jeter un coup d'oeil sur internet, voici quelques-unes des délibérations adoptées depuis le début de l'année.

Conseil municipal du 11 juin 2020

Délibération n°3 :

Mise à jour du tableau du conseil municipal suite à la démission de deux conseillers municipaux

Madame Claudie Brun et Monsieur Didier Latosi ayant démissionné, Madame Mélanie Tellier et Monsieur Didier Burillon ont rejoint le conseil municipal.

Délibération n°13 :

Demande de financement à TE 38 pour des travaux de sécurisation du poste électrique Dupin Montabon

L'opération coûtera 137 371 €, dont 21 897 € à la charge de la commune.

Délibération n°14 :

Demande de financement à TE 38 pour des travaux de renforcement du poste électrique Le Bouchet

L'opération coûtera 26 359 €, dont 4 274 € à la charge de la commune.

Conseil municipal du 2 juillet 2020

Délibération n°22 :

Vote des taxes directes locales pour l'année 2020

Pour chaque taxe, le conseil municipal vote un taux pour sa part communale, qui est ensuite multiplié par les valeurs cadastrales décidées par les services de l'Etat. Pour ce qui est de la taxe d'habitation, exonérée et compensée par l'Etat auprès des communes, elle ne pouvait pas être changée cette année.

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taxes, qui restent donc aux taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,69 %

Taxe sur le foncier bâti : 23,22 %

Taxe sur le foncier non bâti : 87,20 %

Délibération n°24 :

Demande de financement à TE 38 pour des travaux de sécurisation du poste électrique Les Celliers

L'opération coûtera 29 182 €, dont 4 646 € à charge de la commune.

Délibération n°25 :

Convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

Cette convention permettra à la fondation d'agir sur le territoire de la commune pour stériliser les chats errants sans propriétaire, afin d'éviter leur prolifération. La commune s'engage à participer financièrement à hauteur de 50% du coût lors de chaque intervention.

Conseil municipal du 3 septembre

Délibération n°33 :

Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Ces indemnités ne sont pas un salaire, mais une compensation forfaitaire des frais et du temps passés au service de l'intérêt général. La loi fixe des plafonds, et le conseil municipal délibère sur les indemnités versées. Celles du Maire et des adjoints sont en dessous du maximum autorisé par la loi. Comme l'a rappelé un conseiller en séance, la transparence exige de communiquer ces éléments en euros (revenu net) :

Le maire : 1379 €

Les adjoints : 471 €

Les conseillers délégués : 208 €

Par ailleurs, Madame le Maire a annoncé publiquement en conseil municipal qu'elle reverserait 400€ par mois, pour moitié pour les enfants de la commune au sou des écoles (beaucoup de leurs événements risquant d'être annulés à cause des contraintes sanitaires), et pour l'autre moitié pour l'action sociale, au CCAS.



Délibération n°31 :

Composition des commissions municipales

Afin d'organiser le travail des élus, 13 commissions thématiques ont été créées et tous les élus s'y sont engagés avec enthousiasme. Voici une liste des commissions et leur composition, en plus du Maire qui est président de droit de toutes les commissions :

Commission Finances

Adjoint délégué : Gilbert ZANCHIN

Florence JAY, Thierry DAVID, Emmanuel DELETRE, Jean-Michel DESCOMBES, Paloma BRUNEL-FINET, Jérôme DURAND, Mélanie TELLIER

Commission Périscolaire et Scolaire

Adjoint délégué : Bruno BARET-COLLET

Rachel BERNARD, Christine THOMAS, Jérôme DURAND, Christine CALLEDE, Julie LEGOUBIN, Fady ABOUZEID, Mélanie TELLIER

Commission Développement Durable

Adjointe déléguée : Florence JAY

Jean-Michel DESCOMBES, Bruno BARET-COLLET, Michelle JOLLY, Paloma BRUNEL-FINET, Cassandra BRUN

Commission Vie locale, Évènementiel et Culture

Adjointe déléguée : Rachel BERNARD

Fabien LOUIS, Murielle BOYER, Julie LEGOUBIN, Christine THOMAS, Jérôme WAUTHIER, Didier BURILLON

Commission Jeunesse et Sports

Adjoint délégué : Bruno BARET-COLLET

Fady ABOUZEID, Jean-Michel DESCOMBES, Emmanuel DELETRE, Fabien LOUIS, Jérôme WAUTHIER, Didier BURILLON

Commission Vie Associative

Adjointe déléguée : Rachel BERNARD

Jérôme WAUTHIER, Murielle BOYER, Christine THOMAS, Christine CALLEDE, Cassandra BRUN

Commission Numérique et Outils informatiques

Adjoint : Bruno BARET-COLLET

Fabien LOUIS, Fady ABOUZEID

Commission Communication

Adjointe déléguée : Rachel BERNARD

Murielle BOYER, Michelle JOLLY, Jérôme WAUTHIER, Fabien LOUIS, Didier BURILLON

Commission Sécurité

Adjoint délégué : Thierry DAVID

Christine THOMAS, Julie LEGOUBIN, Didier BURILLON

Commission Économie et Commerces

Adjointe déléguée : Florence JAY

Emmanuel DELETRE, Christine THOMAS, Stéphanie AUGEREAU, Mélanie TELLIER

Commission Travaux et Aménagement

Adjoint délégué : Thierry DAVID

Gilbert ZANCHIN, Fady ABOUZEID, Christine THOMAS, Jérôme DURAND, Elian ESPAGNOL

Commission Ressources Humaines

Adjoint délégué : Gilbert ZANCHIN

Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Julie LEGOUBIN, Mélanie TELLIER, Christine THOMAS

Commission Urbanisme

Adjointe déléguée : Florence JAY

Gilbert ZANCHIN, Emmanuel DELETRE, Christine THOMAS, Jean-Michel DESCOMBES, Julie LEGOUBIN, Jérôme DURAND, Paloma BRUNEL-FINET, Elian ESPAGNOL

Délibération n°34 :

Convention avec l'association « centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichidrome »

Seule association du territoire à œuvrer pour la faune sauvage, cette convention permet de verser une subvention de 0,10€ par habitant de la commune, soit 256,90 €.

L'info en bref

Un atelier Vélo Solidaire a ouvert dans le Grésivaudan depuis le 2 septembre dernier.



Destinée à la réparation de vélos, "Sors ton vélo" est une association destinée également à promouvoir l'image et la pratique du vélo comme mode de déplacement quotidien. Elle dispose d'un local à Crolles situé entre le laboratoire d'analyses médicales et M. Bricolage.

Plus d'infos sur leur site : sorstonvelo.wordpress.com



En hommage à Roger Dubois, historien de la commune, l'association « Créations Artistiques et Culturelles » de La Terrasse a fait réimprimer son ouvrage : « LA TERRASSE en GRESIVAUDAN, Regards sur le passé, Mémoire pour l'avenir », un véritable ouvrage anthologique de la commune.

Il est actuellement disponible au prix de 27 € chez Geneviève Bonnefon au 293 rue des Thermes à La Terrasse (merci de l'appeler au 0 603 890 995 pour définir une heure de passage).

Enquête publique de zonage d'assainissement du Grésivaudan

Les schémas directeurs d'eau et d'assainissement intercommunaux, initiés en 2007, comprenaient la réalisation du zonage des eaux usées du territoire, conformément aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, délimitant ainsi :

- les zones d'assainissement collectif ;
- les zones d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation, les zonages d'assainissement nécessitent la tenue d'une enquête publique qui se déroulera du 5 octobre au 5 novembre 2020.

Les permanences se tiendront :

- le lundi 5 octobre de 9h à 12h à Crolles (siège de la Communauté de Communes)
- le jeudi 15 octobre de 14h à 17h à Pontcharra (mairie)

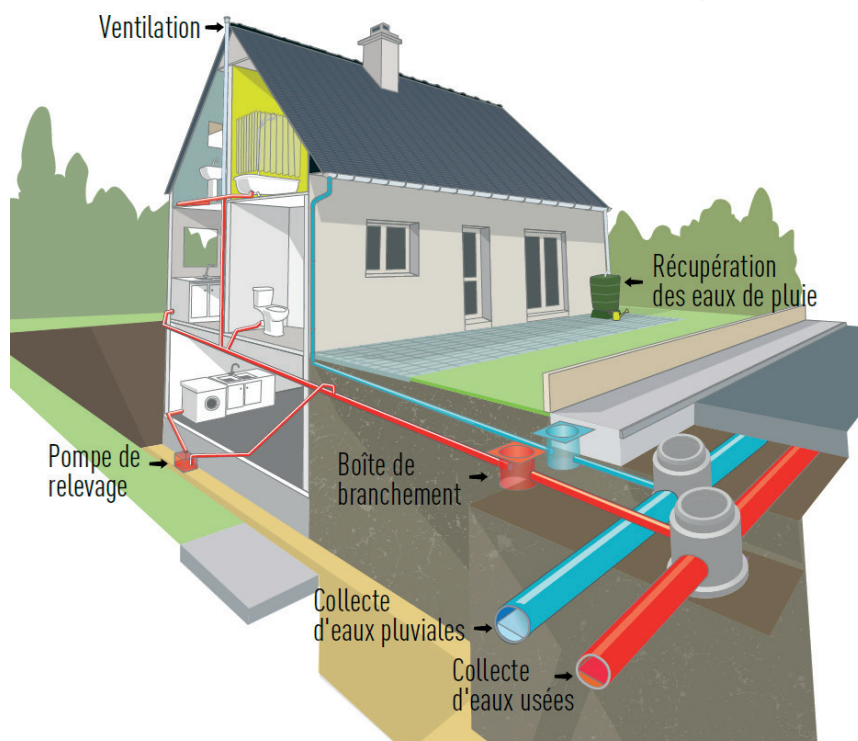
• le mardi 27 octobre de 9h à 12h à Gonceclin (mairie)

• le jeudi 5 novembre de 14h à 17h à Crolles (siège de la Communauté de Communes)

Les usagers pourront consulter le dossier d'enquête en le téléchargeant sur le site internet du Grésivaudan ou en se rendant sur les lieux de permanence durant le temps de l'enquête publique.

Déposez vos observations avant le 5 novembre

Les observations sur ce dossier pourront être déposées directement sur les registres présents aux lieux de permanence, par voie postale directement à l'attention de M. Le Président de la Communauté de Communes ou par mail à : zonage-assainissement@le-gresivaudan.fr.





Déchetterie : Trois façons d'obtenir votre carte d'accès

Dans tous les cas, se munir de votre carte d'identité et de votre avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation.

1 - Par courrier

Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan
115, allée Galilée 38330 Montbonnot Saint-Martin

2 - En ligne sur le site www.le-gresivaudan.fr

Une fois votre inscription validée vous recevrez un mail confirmant l'envoi de la carte par courrier

3 - Télécharger le formulaire en ligne

Renvoyez-le accompagné des pièces demandées à la Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan.



Carte perdue ? Besoin d'infos ?

Contactez le service de gestion des déchets au **04 76 08 03 03** ou par mail à :
dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr



Rue du château : le feu est automatique

Depuis la fin des travaux de la rue du château, le fonctionnement des feux tricolores a été modifié, le détecteur au sol a été désactivé, les feux se déclenchent automatiquement.

Il n'est plus nécessaire de s'avancer jusqu'aux feux, et pour certains de monter sur le trottoir. Il faut s'arrêter en amont du marquage au sol (photo) de façon à voir celui-ci pour faciliter l'accès aux véhicules venant de la D1090.

L'arrêt et le stationnement sur les trottoirs sont interdits, merci de respecter ces consignes et de ne pas vous arrêter au-delà du marquage au sol.

Carte d'identité et passe-ports : Quelles démarches ?

Depuis mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité et passeports s'effectuent dans les mairies équipées d'une station biométrique : Crolles, Villard-bonnot, Pontcharra, Domène, La Tronche, Meylan, St Martin d'Hères, Grenoble (pour le Grésivaudan).

Gagner du temps ! Faites votre pré-demande en ligne sur le site
<https://passeport.ants.gouv.fr>

Plus d'infos sur le site www.mairie-laterrasse.fr
(rubrique votre mairie > accueil-Etat civil)



Le chiffre du trimestre

+ 15%

C'est le pourcentage de nuitées touristiques* enregistrées en Isère sur la période de juillet 2020 à mi-août 2020 en hausse par rapport à 2019 (soit 3 millions de plus). Ce qui fait de la montagne la grande gagnante de l'été 2020 !

*nuitées touristiques françaises enregistrées en hébergement marchand, chez les familles, amis et résidences secondaires.

Le criterium du Dauphiné, la célèbre course cycliste, est passée par La Terrasse le 14 août.



La rentrée des classes, encore plus attendue cette année si particulière, a eu lieu le 1er septembre. Un grand moment pour les enfants ... et les parents !



Tout à La Te

Le rucher de La Terrasse a mobilisé pas mal de monde le 12 septembre.



Avec un renforcement des mesures sanitaires, le ball-trap a pu se tenir sous le soleil les 5 & 6 septembre.





Avec tout de même une journée de retard sur les écoliers terrassons, les cyclistes du Tour de France ont fini par arriver dans notre commune, précédés de la célèbre "caravane du Tour".



Toujours masqués, les élus municipaux ont pu rencontrer les agents de la commune le 17 septembre. Ils travailleront ensemble pendant 6 ans pour améliorer la vie de tous les terrassons.



Carnet d'état civil

Journal à partir du 3 février 2020

Ils nous ont quitté

Alain Gauthier, ancien conseiller municipal de 2001 à 2008, nous a quitté brusquement le 10 juillet 2020.

Pendant ces 7 années au service de la commune, il s'est largement investi dans le conseil municipal, en particulier comme représentant de la commune à l'Office du Tourisme de Pontcharra ou dans la commission « cimetière » de La Terrasse. Pendant ces années, il a siégé également dans plusieurs commissions de l'intercommunalité, la COSI à l'époque.

Alain Gauthier était un passionné d'Histoire, il s'intéressait notamment au passé de notre commune de La Terrasse, aux monuments remarquables, à l'ancien passage du tramway, etc...

Pour les terrassons, il a également été le commerçant qui tenait le bazar-pressé en face de la mairie « Trouvailles ». Il y a laissé le souvenir d'une personne disponible et à l'écoute des clients.

Il a aussi participé à l'organisation du repas de la foire aux maïs de La Terrasse où il lui est aussi arrivé de tenir un stand au profit d'une association protégeant des enfants en Namibie, Peri Naua.



Claudette RICHARD, le 24/02/2020

Josette CAILLAT épouse BEC, le 26/02/2020

Marcelle BEROUD veuve GOTTARDO, le 02/03/2020

Geneviève VALLET veuve MANCEAU, le 26/03/2020

Isabel RODRIGUEZ PARRA, le 06/05/2020

Georgette PACCHIOTTI veuve CAILLAT-GRENIER, le 29/06/2020

Ginette CHANTEREAU épouse KOLKIEWIECZ, le 05/07/2020

Constant GIRIN, le 07/07/2020

Alice CARTIER-MILLION veuve COTTAVE, le 07/08/2020

Hélène LIOT veuve LEYSSIEUX, le 13/08/2020

Jeannine ROBIN Veuve REVOL, le 14/08/2020

Hadia DIAKITE épouse CAMARA, le 27/08/2020

Madeleine GIRARD veuve CARVIN, le 01/09/2020

Guy LABORIE, le 11/09/2020

Nicoletta MARTINELLI veuve GROSSO, le 21/09/2020

Pierre TAVAN, le 23/09/2020

Ils se sont dit "oui" !



FAUST Alexandre et MARKOCKI Aurélie, le 11/07/2020

MENEGHEL Eric et GUISNEL Cécile, le 18/07/2020

LEARDINI Franck et RIVIERE Annabelle, le 25/07/2020

DREANO Antoine et MOREL Fanny, le 05/09/2020

HUCHARD Alain et MURATORI Rosette, le 19/09/2020

BAQUILLON Cédric et FONTANINI Audrey, le 26/09/2020

Bienvenue à dix très jeunes terrassons !

Parmi eux, neuf ont souhaité que leur nom ne soit pas publié dans la presse. Nous souhaitons donc publiquement la bienvenue à :

Sybil Rastello Maulet, née le 27 septembre 2020, fille de Sylvain Maulet et Émilie Rastello.



La minorité

Libre parole des élus de "Pour un avenir partagé"

Cela fait aujourd'hui plus de 6 mois que les élections municipales ont eu lieu.

Certains ont démissionné, mais sachez qu'en ce qui nous concerne, nous voulons concrètement représenter durant les 6 prochaines années, celles et ceux qui nous ont donné leurs suffrages, mais aussi l'ensemble des terrassons, sans parti pris et sans a priori.

Nous faisons partie aujourd'hui de chaque commission municipale, et participons activement à la vie de la commune.

Mais nous sommes là aussi pour transmettre vos réflexions, vos interrogations, et vos idées à son sujet.

Nous travaillons dans l'intérêt général du village, dans un esprit d'ouverture et de manière constructive.

Nous avons ainsi donné notre voix aux délibérations initiées pour l'essentiel par l'ancienne mandature.

Pour toute question d'ordre général, tout terrasson qui le souhaite peut nous contacter sur notre boîte mail : avenirpartage38660@gmail.com

La majorité

Six ans ensemble

Notre élection est confirmée par le juge du tribunal administratif

Comme vous l'avez souhaité lors des élections municipales de mars dernier, nous aurons le plaisir avec vous, d'assurer la gestion de notre village pendant les 6 prochaines années.

En effet, le recours au tribunal administratif, en vue de l'annulation des résultats des élections, qui avait été déposé par certains membres de la liste adverse "un avenir partagé" n'a pas abouti.

Lors de l'audience publique du 15 septembre, les deux parties ont été entendues par le juge administratif ; celui-ci a rendu ses conclusions le 22 septembre, en décidant que la protestation demandée par la liste « un avenir partagé » était irrecevable et infondée, donc en l'espèce rejetée.

Cette procédure juridique n'a aucunement impacté notre travail, en effet dès le 15 mars nous nous sommes mis en ordre de marche pour prendre en main les affaires de la commune.

Depuis nous travaillons dans la concertation, dans un souci de transparence, l'ensemble du conseil municipal a signé une charte qui rappelle l'engagement, les devoirs ainsi que les obligations des élus locaux.

Nous avons également ouvert toutes nos commissions aux élus de la minorité afin qu'ils participent pleinement aux projets municipaux.

Tout au long des six années à venir, nous resterons à votre écoute et nous construirons ensemble la Terrasse de demain.



en novembre 2020
«Créativité, relief et matière...»
Exposition de Brigitte Pace, artiste peintre
en mairie

*courant
d'Art
à La Terrasse*



en décembre 2020
«Créer, voir, transmettre»
Exposition de Patricia Giovannini,
artiste peintre plasticienne en mairie

Un nouveau nom pour notre journal : Le choix vous appartient !

Comme vous l'avez constaté notre journal a fait peau neuve, il est donc temps pour nous de lui attribuer un nom. Il est très important pour nous que vous soyez au cœur du projet, voilà pourquoi nous vous proposons de choisir.

Vous pouvez participer sur le site internet de la commune (mairie-laterrasse.fr) ou remplir et déposer ce coupon réponse en mairie.

☐ La gazette Terrassonne

☐ La page

☐ Le Terrasson

☐ Le magazine Terrasson

☐ La plume

☐ Bienvenue la Terrasse

☐ Autre proposition :